

Image not found or type unknown



Urgent svp j'ai 6 jours pour trouver une solution

Par **tigre**, le **18/01/2009** à **11:07**

j'ai perdu une affaire au tribunal commerce, j'ai eu la visite d'un huissier il a deux
Il me donne 8 jours pour payer ! bien sûr je ne peux pas
sinon saisie dans 6 jours!
que puis-je faire svp. avec 2 enfants qui ont déjà souffert du dépôt de bilan de
l'entreprise. On se retrouve aujourd'hui où il n'y a plus de chambre pour 2 et nous sommes dans
le salon !!!!merci d'avance à ceux qui me répondront.

Par **jeetendra**, le **18/01/2009** à **13:20**

bonjour, sur legavox.fr, regardez les articles du blog des huissiers et débiteurs, vous trouverez
des réponses, courage à vous, cordialement